

La date de visite

Adresse

Localisation

Type d'habitation

commentaires



N'oubliez pas d'informer vos fournisseurs de services avant votre déménagement et informez-vous rapidement sur les services suivants de votre nouvelle localité :

	EXCELLENT	SATISFAISANT	MOYEN
Terrain			
Aménagement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Paysager	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Clôture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Extérieur			
Isolation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fenêtres et portes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Toiture et gouttières	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Garage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Services			
Écoles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Garderies	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Transport public	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Parc	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Centre d'achat	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Vous avez trouvé la maison de vos rêves?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Intérieur			
Espace/ dimensions des pièces	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Espace de rangement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Rénovations faites	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sous-sol	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Électricité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Tuyauterie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Chauffage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Services publics

- Électricité
- Gas
- L'eau
- Ordures ménagères
- Téléphone
- Câble de télévision
- Combustible

Comptes et services divers

- Banques
- Compagnies de financement
- Cartes de crédit
- Service de couches
- Magasins
- Stations-service
- Crèmerie
- Boulangerie
- Lavoir
- Nettoyeur
- Pharmacie
- Cordonnier

Services communautaires

- Écoles
- Bibliothèque

Services professionnels

- Médecin
- Dentiste
- Notaire
- Couturier

Assurances

- Vie
- Accident
- Biens personnels
- Responsabilité civile
- Sociale
- Commerciale et professionnelle

Gouvernement fédéral

- Bureau de poste
- Anciens combattants
- Impôt
- Allocations familiales
- Sécurité de la vieillesse
- Assurance-emploi

Gouvernement provincial

- Assurance et hospitalisation
- Régie des rentes du Québec
- Immatriculations
- Permis de conduire
- Régime de pension

Vérifications du dernier jour

Lecture de tous les compteurs
Baisse ou arrêt du chauffage
Fermeture des lumières
Fermeture et verrouillage des portes et fenêtres
Dépôt des clés aux nouveaux occupants
Interruption du service téléphonique
Sortie des ordures ménagères

Dépenses à prévoir lors de l'achat d'une propriété

- Inspection par un expert en bâtiment
- Assurance hypothèque (si vous mettez moins de 20% du prix de vente comme mise de fonds)
- Dépôt sur la promesse d'achat

Dépenses à prévoir à la signature de l'acte de vente

- Honoraires de notaire
- La répartition (remboursements) des taxes :

Le calcul du remboursement au vendeur (s'il y a lieu) sera effectué à compter de la date d'occupation et vous devrez rembourser le vendeur pour le nombre de jours déjà payé par lui, pour les taxes foncières suivantes :

1. Taxes municipales
2. Taxes scolaires

- Réservoir d'huile à chauffage :

Si la propriété est munie d'un chauffage à l'huile, le vendeur doit faire remplir le réservoir le jour même de l'acte de vente et apporter chez le notaire la facture que l'acheteur devra lui rembourser en entier.

- Compteurs d'électricité (Hydro-Québec) et de gaz (Gaz Métropolitain)

L'acheteur et le vendeur doivent aviser Hydro-Québec et Gaz Métropolitain (s'il y a lieu) de la date du changement de propriétaire afin qu'une lecture des compteurs soit faite à cette date, et pour que les montants soient imputés respectivement à l'acheteur et au vendeur à la date d'occupation de la propriété.

- Assurance-habitation :

Il ne faut pas oublier qu'à la signature de l'acte de vente, vous devrez fournir la preuve qu'une assurance-habitation est en vigueur, pour un montant équivalent ou supérieur à l'hypothèque en place.

Dépenses à prévoir après la signature de l'acte de vente

- Les droits sur les mutations immobilières ou "Taxe de bienvenue" :

La municipalité dans laquelle vous avez emménagé vous enverra un compte de taxes de mutations, dans les quatre (4) à six (6) semaines suivant la signature de l'acte de vente, et celui-ci est calculé en fonction du prix de vente et selon le barème suivant :

0,50 % du premier 50 000 \$
1,00 % de 50 000 à 250 000 \$
1,50 % de plus de 250 000 à 500 000\$
2% de plus de 500 000\$

- Le déménagement
- La peinture
- La décoration intérieure et extérieure